

Paris, le 11/06/2020

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP « FRUCTI ACTIONS FRANCE »**

Part	Code ISIN	Part	Code ISIN
C	FR0000437774	D	FR0000437782
T	FR0010833236		

Nous informons les porteurs de parts du FCP FRUCTI ACTIONS FRANCE des évolutions suivantes :

Natixis Investment Managers International, société de gestion de votre FCP, a décidé de faire évoluer progressivement l'objectif de gestion et la politique d'investissement vers une stratégie visant à sélectionner des entreprises choisies sur une approche « Quality GARP » (Quality Growth At a Reasonable Price) et selon une démarche ISR couvrant la France et intégrant ainsi une dimension extra-financière forte sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance).

OSTRUM ASSET MANAGEMENT est le gestionnaire financier du fonds par délégation.

Ainsi, l'objectif de gestion, dont l'indice de référence n'a pas changé, et le process de sélection des titres de votre fonds ont évolué comme suit :

1. Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds, un fonds ISR, consiste à sur-performer son indice de référence le CAC All Tradable DNR (dividendes nets réinvestis) sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, grâce à une sélection de titres, essentiellement parmi les actions françaises de moyennes et grandes capitalisations, qui présentent le meilleur potentiel d'appréciation. Les sociétés françaises sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

2. Politique d'investissement

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés françaises considérées par la société de gestion comme occupant une position de leader global ou régional et en fonction de leurs qualités fondamentales en prenant en compte les perspectives de croissance et le niveau de valorisation. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur évaluation ESG tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode " best in universe " (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité).

La sélection ESG reposant sur des critères non financiers, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants. Ces critères non financiers étant issus pour partie d'une appréciation qualitative des analystes et pour partie des données extra-financières publiées par les émetteurs, lesquelles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il y a un risque qu'un titre ou émetteur soit incorrectement noté et soit inclus ou exclu pour ces raisons du portefeuille.

La démarche est complétée par la validation de l'exposition aux différents marchés et de l'allocation sectorielle dans une démarche gestion du risque

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum en petites capitalisations et à titre accessoire, dans titres de créance, dont les obligations.

Dans le cadre de l'utilisation des dérivés, le fonds pourra avoir recours à des future actions, taux et indices, à des options sur actions, taux et indices, à des swaps actions et indices, que ce soit en exposition ou en couverture. Enfin, le fonds pourra recourir à des warrants actions, des bons de souscription actions, des obligations échangeables et/ou convertibles en actions en exposition.

L'exposition totale aux marchés actions (en direct et via des instruments dérivés) ne peut excéder 110% de l'actif net du FCP.

Par ailleurs, le risque lié aux petites et moyennes capitalisations, le risque crédit et le risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers ont été ajoutés ; le risque lié à l'investissement via des OPCVM dans des véhicules de titrisation a été supprimé.

Cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur synthétique de risque/rendement du FCP : il reste à 6 sur une échelle de 7.



La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) a été mise à jour pour intégrer ces évolutions. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

Les modifications portant sur l'objectif de gestion et la politique d'investissement de l'OPCVM ont été agréées par l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2020.

La nouvelle version du prospectus et des DICI entre en vigueur le **17 juin 2020**.

Les DICI et le prospectus du fonds FRUCTI ACTIONS FRANCE décrivant l'ensemble de ses caractéristiques sont disponibles auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com ou peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL « Service Clients »

43, avenue Pierre Mendes France 75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com